

**Consultation publique
2175 SAINT-PATRICK**

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Date : 1^e mai 2017

Heure : 13h30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

De la Ville :

Mme Caroline Lépine, conseillère en aménagement
Direction de l'urbanisme
Service de la mise en valeur du territoire
M. Gilles Galipeau, chargé de projets - urbanisme
Direction de l'urbanisme
Service de la mise en valeur du territoire

De l'Office de consultation publique de Montréal :

Mme Marie Leahey, présidente de commission
Mme Danielle Casara, commissaire
M. Jean Caouette, commissaire
M. Akos Verboczy, secrétaire-analyste

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente de la commission, Marie Leahey, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est distribué.

2. Cadre de la consultation publique

La présidente de la commission rappelle l'objet de la consultation. La consultation, menée en vertu de l'art. 89 de la Charte de la Ville de Montréal, porte sur le projet de démolition de deux édifices situés au 2155 et 2175 rue Saint-Patrick et la construction d'un nouveau bâtiment à des fins résidentielles, commerciales et communautaires. La réalisation du projet implique des dérogations au règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-ouest, notamment pour permettre la construction de logements sur le site ainsi que pour augmenter la superficie des usages commerciaux, la hauteur des bâtiments et la densité d'occupation du terrain.

La présidente rappelle également le Code de déontologie qui encadre le travail des commissaires. Ces derniers doivent agir de manière irréprochable et indépendante, être au service du public et conserver un devoir de réserve.

3. Le cheminement du projet

La présidente de la commission a demandé aux représentants de la Ville de Montréal de décrire brièvement le cheminement du projet depuis 2012.

4. Consultation publique

Les séances publiques d'information débuteront le 9 mai en soirée, à 19h, dans le sous-sol de l'Église St-Charles, 2111, rue Centre et se poursuivront - si nécessaire - le lendemain (même heure et lieu). L'objectif des séances d'information est de présenter le projet et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et empreint de courtoisie. Cette première soirée d'information débutera avec une présentation du contexte règlementaire par la Ville suivie d'une présentation du projet par le promoteur.

Les séances d'audition des opinions débuteront le 6 juin en soirée, dans le sous-sol de l'Église St-Charles, 2111, rue Centre et se poursuivront possiblement le 7 juin en après-midi et en soirée. La date limite d'inscription est le 1^e juin. Au moment des séances d'audition des opinions, les personnes inscrites seront invitées à présenter leur mémoire à la commission qui pourra par la suite poser quelques questions afin de s'assurer de bien comprendre les éléments du mémoire.

5. Rôle des porte parole et des personnes-ressources

Pour la séance d'information, la Ville est invitée à identifier des personnes-ressources et certains experts qui pourraient répondre aux questions. La commission demande de fournir une liste de leur nom et de leur titre afin de bien les présenter. Trois représentants de la Ville pourront participer et être assis à une table à l'avant de la salle. Les autres experts pourront être assis à l'avant de la salle.

Pour la séance d'audition des opinions, les représentants de la Ville doivent agir à titre d'observateurs et il n'y a pas d'échange entre ces derniers et les participants ou la commission. Un droit de rectification est permis en fin de séance afin de corriger uniquement des éléments factuels.

6. Support logistique

Une brève vérification est faite concernant les questions de logistique. Le secrétaire-analyste fait le lien entre avec le personnel la Ville pour assurer le bon déroulement des séances. Il est proposé d'envoyer la présentation à l'avance afin d'éviter les problèmes techniques.

7. Le dossier de documentation

Tous les documents fournis ont été déposés sur le site Internet de l'OCPM (ocpm.qc.ca). S'il devait y avoir d'autres documents à rendre public, ils doivent être envoyés au secrétaire-analyste et ils seront ajoutés au dossier de documentation au fur et à mesure qu'ils seront reçus. À la liste de documentation actuellement en ligne, il est suggéré d'ajouter le PIIA de l'arrondissement ainsi que la politique familiale et l'indice de canopée de l'arrondissement, si disponible.

8. Question et enjeux

Des échanges ont lieu sur les sujets susceptibles d'être abordés en consultation publique et les commissaires proposent quelques éléments à considérer en vue de la séance d'information : les enjeux de circulation, de mixité social, de typologie des logements ainsi que des processus de consultation publique de l'arrondissement et de Parc Canada.

9. Varia

Aucun sujet additionnel n'a été ajouté.